

# COMMUNE DE SAINT-LAURE

## SEANCE DU 19 JANVIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf janvier, à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué le 10/01/2024 en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du Conseil Municipal et des mariages sous la présidence de M. Grégory VILLAFRANCA.

**PRESENTS**: Grégory VILLAFRANCA, Christian BLANCHARD, Fabrice RODDIER, Delphine BARGIBAUD, Monique DURAND, Gérard COULAUD, Baptiste BARDET, Christophe MENDES, Thierry BASSEUX, Monique GORCE, Alain MAUBLANT, Lydie TOTAIN

**ABSENTS**: Nicolas GENDRE, Hassan FENEYROL

**ABSENTS EXCUSES**: Patrick TURLAN

**SECRETAIRE DE SEANCE**: Baptiste BARDET

**N° : 2024/01**: Remboursement Repas des Pompiers

Monsieur le Maire expose qu'il souhaite rembourser la Mairie des repas pris par les élus, les conjoints des pompiers actifs et retraités, lors du repas des Pompiers qui aura lieu le samedi 20 janvier 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le remboursement de cette somme sur le budget de la commune à hauteur de 38€ par personne.

**N° : 2024/02**: Déclassement de parcelles du domaine public et vente de ces parcelles.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que suite à la vente d'une parcelle sise 29, rue du Tour de Ville entre les conjoints CAZAUX et BOUSMAHA-PACTAT, il est apparu des incohérences au niveau du cadastre entre la partie privée et le domaine public.

Aussi, il indique qu'un document d'arpentage a été réalisé le 30 juin 2010 par M. Laurent RAYNAL, géomètre expert.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il en ressort que la commune doit dans un premier temps déclasser les parcelles du domaine public suivantes dans l'objectif de les céder aux conjoints CAZAUX et BOUSMAHA-PACTAT :

- Parcelle cadastrée YA 105 pour 9m<sup>2</sup>
- Parcelle cadastrée YA 106 pour 11m<sup>2</sup>

Par conséquent, Monsieur le Maire propose de déclasser du domaine public communal les parcelles cadastrées YA 105 et YA 106.

Il précise que pour le déclassement du domaine public, la commune sera dispensée d'enquête publique (article L. 141-3 du Code de la Voie Routière) car l'opération envisagée ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie.

A l'issue de ce déclassement, Monsieur le Maire souhaite procéder à la vente des parcelles et précise que les frais d'acte du Notaire seront pris en charge par les conjoints CAZAUX et BOUSMAHA-PACTAT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTÉ :**
  - de déclasser du domaine public communal les parcelles cadastrées YA 105 pour 9m<sup>2</sup> et YA 106 pour 11m<sup>2</sup>,
- **ADMET** ce déclassement de parcelles et de régulariser la situation au niveau du cadastre,
- **PERMET** à Monsieur le Maire de procéder à ces ventes en précisant que les frais de l'acte notarié seront pris en charge par les conjoints CAZAUX et BOUSMAHA-PACTAT,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir dans le cadre du présent dossier.
- **DIT** que le plan de division sera joint à la présente délibération.

### Rapport du Maire

Il indique qu'il a reçu une demande de l'école de rugby d'ENNEZAT pour pouvoir bénéficier du stade pour organiser des entraînements quand cela n'est pas possible sur d'autres communes. Il demande l'avis du Conseil Municipal. Le Conseil Municipal émet un avis favorable.

Il explique qu'un fournisseur déstocke du matériel à un prix intéressant. Il propose l'acquisition d'un lot de 15 tables en plastique qui pourraient remplacer celles des ateliers pour les événements municipaux et associatifs. Le Conseil Municipal valide cet achat.

### Rapport des Adjointes et des Conseillers Municipaux sur leurs délégations

#### Compte-rendu de Christian BLANCHARD – 1<sup>er</sup> Adjoint :

Christian BLANCHARD fait part d'un rendez-vous avec la gendarmerie en présence du Maire afin de faire un point sur les relations avec la commune. Il précise que les problèmes concernant les dépôts sauvages et la vitesse dans la traversée de la commune ont été évoqués.

Il indique que le cabinet BISIO a remis un premier projet pour les travaux d'aménagements de la rue de la Condamine. Celui-ci fera l'objet d'une présentation en commission « travaux, environnement, urbanisme, patrimoine et agriculture » le mercredi 7 février. Il précise qu'une réunion sera également organisée avec les riverains pour leur présenter ces travaux.

Christian BLANCHARD indique qu'un moteur des cloches de l'Eglise est à remplacer. Un devis a été adressé à la commune par le prestataire chargé de la maintenance pour un montant de 1 318,50 € HT, soit 1 582,20 € TTC. Le devis est validé.

### **Compte-rendu de Fabrice RODDIER – 2<sup>ème</sup> Adjoint :**

Fabrice RODDIER indique qu'il va réunir sa commission dans le mois de février afin de préparer l'élaboration du budget primitif 2024 et faire un point sur l'arrêt des comptes 2023 avec la prise en compte des dépenses dite de la journée complémentaire en janvier. Il demande également aux adjoints de transmettre leurs demandes de budget pour 2024.

### **Compte-rendu de Delphine BARGIBAU – 3<sup>ème</sup> Adjoint :**

Delphine BARGIBAU fait un point sur les dépenses liées aux frais de scolarisation en 2023 suite à la demande d'Hassan FENEYROL lors du dernier Conseil Municipal. Elle indique que 75 789 € ont été réglés aux communes dont 1 600 € au SICOM. Elle précise que 71 enfants sont scolarisés dans les communes voisines et 35 au collège. La moyenne de dépense par enfant est de 1 045 €.

Elle indique qu'elle a été saisie par des familles suite à un problème de dépose sur la RD 224 avec le chauffeur de bus du collège de Maringues. Elle ajoute qu'elle a écrit au Conseil Régional pour faire part du problème.

Delphine BARGIBAU fait un point sur l'élection du nouveau CMJ. Les cartes d'électeurs ont été distribuées aux enfants de la commune nés entre 2009 et 2015. L'élection se tiendra le samedi 10 février entre 10h et 12h. A ce stade, 4 candidatures ont été déposées. La date de fin de remise des dossiers est fixée au 27 janvier.

### **Compte-rendu de Monique DURAND – 4<sup>ème</sup> Adjoint :**

Elle fait part de la finalisation et de la distribution du bulletin municipal début janvier et remercie toutes les personnes de sa commission et celles qui se sont chargées de la distribution.

Monique DURAND indique désormais que sa commission travaille sur la mise à jour du site internet de la commune.

Elle remercie les membres du CCAS qui sont se chargés d'aider à l'organisation de la cérémonie des vœux du Maire.

Elle fait part de sa participation avec Michel PRADEL (référent) à une réunion à RLV afin de présenter la fondation du patrimoine et plus particulièrement un dispositif visant à aider les particuliers dans le cadre de la rénovation de leur patrimoine.

Elle indique qu'elle participera à la commission culture de RLV le 7 février prochain.

Monique DURAND indique qu'elle a représenté la commune lors de la cérémonie de remise des prix dans le cadre du dispositif « ma commune au naturel ». La commune a reçu le prix de l'encouragement ainsi qu'un chèque de 100 € à utiliser chez un pépiniériste.

### **Rapport des Conseillers Municipaux :**

Gérard COULAUD fait part de sa participation à la dernière réunion des référents numériques de RLV. A cette occasion, il indique qu'une présentation d'une animatrice en charge du numérique sur 4 communes du territoire a été effectuée.

Thierry BASSEUX rappelle que l'évènement « Courir à SAINT-LAURE » se tiendra le dimanche 21 janvier à 10h au départ de la Mairie.

Il fait part de sa participation à la commission intercommunale d'accessibilité de RLV le 29 janvier et à la commission environnement et développement durable le 1<sup>er</sup> février.

Il rappelle l'obligation qui est faite depuis le 1<sup>er</sup> janvier pour les particuliers de trier leurs déchets organiques.

Il indique qu'un Conseil Municipal a été prévu le 10 mai et demande s'il est possible de le décaler.

Lydie TOTAIN fait part de sa participation à la commission enfance jeunesse de RLV et qu'à cette occasion un point a été effectué sur le BAFA territorial. A ce stade, 28 jeunes se sont inscrits sur 30 places disponibles et aucun jeune de SAINT-LAURE. Elle indique qu'une conférence sera organisée le 15 mars sur l'utilisation des écrans par les enfants et pour donner des astuces aux parents et le 16 mars sur la parentalité à RIOM.

### Questions/remarques du public :

Ce Conseil a fait l'objet d'une retransmission en direct sur la page Facebook de la Commune de SAINT-LAURE. Aucune question n'a été posée en ligne.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 21h15.

Le Président de séance, Grégory VILLAFRANCA		La Secrétaire de séance, Baptiste BARDET	
--	--	---	--